

Besançon le 23 décembre 2020

Monsieur Pascal ROUTHIER
Maire de SAINT VIT
Mairie
3 place de la Mairie
254 10 SAINT VIT



Dossier suivi par : David MOUROT
Ligne directe : 03 81 81 73 04
Courriel : david.mourot@syded.fr

Objet : classement de votre commune de manière dérogatoire au régime rural d'électrification

Monsieur le Maire,

Dans mon courrier du 26 octobre 2020, je vous sollicitais afin de prendre une délibération concordante avec le SYDED en vue d'obtenir un classement dérogatoire au titre du régime rural d'électrification pour la commune de SAINT VIT.

J'ai le regret de vous informer qu'à la suite des négociations menées en cette fin d'année, la préfecture du Doubs n'a pas accepté cette dérogation pour votre commune. Cette disposition est reprise dans l'arrêté n°25-2020-12-11-001 du 11 décembre 2020 de Monsieur de Préfet du Doubs, dont vous trouverez une copie en pièce jointe. En effet malgré nos demandes et nos délibérations, les seules dérogations accordées l'ont été pour dix communes de moins de 2 000 habitants, et pour trois communes de plus de 2 000 habitants qui ont également délibéré de manière concordante avec le SYDED pour la gestion de leur taxe sur la consommation finale d'électricité.

Très concrètement, rien ne change donc pour votre commune par rapport à la situation actuelle, les travaux neufs, les dépannages et travaux d'entretien restent, comme auparavant de la compétence d'ENEDIS. Concernant le réseau basse tension, les travaux d'enfouissement et les travaux de desserte des zones d'activités et des lotissements publics restent également réalisés par le SYDED sur votre commune comme aujourd'hui, avec les mêmes taux de financement. Par ailleurs le SYDED continue d'assurer comme aujourd'hui toutes les missions qu'il assure pour ses adhérents dans le domaine de la transition énergétique (éclairage public, conseil en énergie, groupements d'achats, bornes de recharge pour véhicules électriques ...).

Nous aurons l'occasion d'en reparler ensemble durant l'année, le SYDED diffusera une information générale sur ses activités prochainement. Par ailleurs, j'aurai grand plaisir à vous rencontrer durant le 1^{er} semestre 2021, période durant laquelle des réunions d'informations seront conduites par le SYDED à l'échelle de chacune des intercommunalités du Doubs, avec toutes les communes membres du syndicat.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du SYDED,
Patrick CORNE

Bien Cordialement

Pièce jointe : arrêté n°25-2020-12-11-001 du 11 décembre 2020